



M. Jean-Claude Villemain
Maire de Creil
Hôtel de Ville
Place François Mitterrand
60100 Creil

Creil, le 28 novembre 2012

Objet : Contribution à l'enquête publique « Le projet d'Ec'eau Port Fluvial »

Monsieur le Maire,

Le projet de port fluvial sur le site dit «de la Vieille Montagne» appelle plusieurs remarques.

Il engage lourdement les finances publiques car les acteurs privés sont peu mobilisables dans la conjoncture actuelle pour ce type de projet.

Il présuppose un déficit préalable difficilement rattrapable (3,25 Millions €, la moitié de l'investissement) et il compte sur des recettes foncières aléatoires tant au niveau des commerces (3000 m² selon les estimations entendues lors des réunions) que des logements.

La fiscalité attendue dépend aussi de la qualité et de la réussite de ces investissements fonciers.

Pour exemple, le projet "Confluence", quoique situé dans un environnement très favorable, la région lyonnaise, région riche et à fort potentiel d'attraction peine à prendre de l'ampleur. Ce projet nous semble donc d'emblée très risqué financièrement.

Par ailleurs, un projet similaire est déjà engagé à l'Isle-Adam sur 8 hectares boisés et à 30 kms de Paris. Son calendrier est bouclé : les travaux débuteront début 2013, les premières constructions et l'achèvement du port sont prévus pour le 2^e semestre 2014, avec une livraison totale programmée fin 2016.

Le projet du port de Creil est démesuré car il serait en concurrence directe et très en retard sur les deux autres ports de plaisance de Cergy et l'Isle-Adam.

Mais surtout, la nature des sols qui vont être remués nécessite une dépollution qui ne peut être effectuée au moindre coût d'investissement.

Les phénomènes physicochimiques de mobilisation des éléments polluants (en particulier zinc, plomb, cadmium, fer, cuivre...) et leur absorption par le milieu ne sont pas réellement étudiés.



En outre, leur circulation sous la couche de rétention ne pourra être étudiée ni contrôlée, une fois cette couche mise en place. La phyto-remédiation envisagée pour une partie des terres extraites du site et utilisées à proximité n'est pas une solution miracle. Certaines espèces (pas toutes) digèrent et transforment certaines (pas toutes) molécules nocives. Mais les molécules non digérées sont stockées jusqu'à ingestion par un animal se nourrissant de ladite plante, il y a alors début d'une chaîne de bio-accumulation.

Qui peut penser que les eaux de ruissellement ne vont pas s'écouler jusque l'Oise ?

Par ailleurs, ce site est pollué au pyralène et il doit à ce titre être considéré comme une source de risques pour les personnes et l'environnement végétal, animal, aquatique, atmosphérique et faire l'objet d'investigations supplémentaires.

Nous savons aussi que les sédiments aquatiques recèlent des agrégats de polluants dangereux, et que les poissons de la rivière sont d'ores et déjà contaminés et inconsommables.

La rémanence des PCB et leur résurgence fait craindre de nouveaux pics de pollution même sans toucher aux sols et au fond de la rivière. Si des travaux de terrassement et de creusement sont réalisés, on augmente considérablement ce risque.

Ce site, au bord de l'Oise est en amont des champs captants de Précý Sur Oise qui sont notre ressource en eau.

Creuser, puis remuer des terres et des sédiments pollués, puis recouvrir la zone terrestre en oubliant que les sols continuent à être traversés par les ruissellements qui s'écouleront dans la rivière est incohérent.

Réaliser ce projet, tel qu'il est décrit dans la présentation serait une atteinte dont on ne mesure pas - ou très approximativement - l'impact sur le moyen et long termes sur l'environnement.

Ce serait un risque démesuré et coupable vis-à-vis des générations futures.

Isabelle Maupin et Sofiane Tahj,
Conseillers municipaux écologistes de Creil

Gil Mettai,
pour le groupe local EÉLV Bassin creillois - Sud Oise.